

(Réaction de Mme la Ministre De Bue)

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - J'avais cru comprendre que vous souhaitiez que j'augmente les montants. Ici, en fait, les maisons du tourisme ont droit à un montant, mais, habituellement, elles doivent dépenser une partie. Ici, on leur garantit 100 % du montant, donc elles peuvent consacrer ces budgets-là à d'autres actions ou si elles n'ont pas les budgets. Ce qui se passe dans la réalité, c'est qu'elles n'ont en général pas leur maximum de subventions parce qu'elles n'ont pas de budget complémentaire. On leur donne une petite bouffée d'oxygène supplémentaire ici.

M. le Président. - La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). - Concrètement, pour une Maison du tourisme qui a prévu 40 000 euros qui ne représentaient que 40 % de son budget, ces 40 000 euros seront financés à 100 %.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Voilà.

M. Di Mattia (PS). - Merci pour la réponse claire.

**QUESTION ORALE DE M. WITSEL À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LA CRÉATION
DE PARCOURS EN VÉLO TOUT TERRAIN
(VTT) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la création de parcours en vélo tout terrain (VTT) ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). - Madame la Ministre, tout d'abord, merci de m'accueillir dans votre commission.

Parmi les nombreuses mesures prises par le Gouvernement pour relancer la Wallonie après le confinement, figure en bonne place la promotion du

tourisme dans notre Région. Ainsi, j'ai eu le plaisir de voir une campagne de Wallonie Belgique Tourisme vantant le tourisme vert. On peut notamment y voir des vététistes profitant de la nature sauvage.

Comme vous, je pense qu'il est important de soutenir le développement de ce loisir sportif respectueux de la nature, bon pour la santé et pour l'économie locale.

Cela étant, le cadre légal est actuellement assez restrictif et pas encore adapté à l'évolution des pratiques.

Ainsi, certains pratiquants sont verbalisés par le DNF, car ils ne circulent pas sur des sentiers balisés. Votre collègue, Mme la Ministre Tellier, m'indiquait d'ailleurs que l'une des solutions privilégiées était le balisage d'itinéraires.

Sur le terrain, plusieurs autorités locales – notamment des maisons du tourisme – envisagent cette solution qui aurait le double mérite de régulariser la pratique et de stimuler la fréquence touristique. Un récent mémoire d'étudiant de 2018 a ainsi révélé que la durée moyenne d'un séjour de ce type est de trois jours, dans le cas d'Houffalize qui constitue une référence en la matière.

Dès lors, Madame la Ministre, un soutien financier vers les maisons du tourisme est-il possible pour soutenir la mise en place de ce type de parcours ?

Le guide du balisage édité par la CGT en 2014 est-il toujours d'actualité ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - Si Mme Nikolic est dans l'autre salle, qu'elle crie bien fort ou qu'elle se taise à jamais. Elle n'est pas là.

La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Les services du compte rendu doivent bien s'amuser, je pense, lors de la rédaction des PV.

Monsieur le Député, je vais répondre aux interrogations à la fois de votre collègue Mme Nikolic et de vous-même parce que j'avais préparé une réponse globale.

Les loisirs liés à la mobilité lente représentent une des activités phares des touristes en Wallonie, comme vous l'avez dit, la pratique du VTT étant en effet fort prisée, au même titre que la pratique pédestre ou du vélotourisme.

Je vais donc vous répondre en trois points.

Premièrement, en ce qui concerne la réglementation, la pratique du VTT est autorisée sur des chemins balisés.

Je vous confirme que la procédure d'autorisation des itinéraires touristiques balisés fixée par le Code wallon du Tourisme et reprise dans le guide du balisage de 2014 est toujours d'actualité.

Afin d'être reconnus et autorisés, ces itinéraires doivent répondre à des critères tels que le placement de signes normalisés : les balises N3 de couleur verte, rouge, jaune ou bleue en ce qui concerne les itinéraires VTT.

Le respect de ces normes de balisage permet une meilleure structuration des itinéraires et surtout une uniformisation qui vise à les rendre facilement identifiables par les cyclistes et autres randonneurs.

Dans ce cadre, l'opportunité de créer un logo, comme l'évoquait Mme Nikolic, doit être analysée afin d'en déterminer l'objectif, la pertinence et la plus-value.

Deuxièmement, concernant la réalisation, le balisage, l'entretien et le financement, la proposition d'un itinéraire ainsi que son balisage relève de la responsabilité du concepteur du parcours de même que son entretien. Le Commissariat général au tourisme n'a pas pour mission de concevoir et de réaliser les itinéraires balisés.

Pour autant que l'itinéraire soit autorisé par le CGT, tout concepteur, dont les maisons du tourisme, peut solliciter une subvention après du CGT pour le balisage – donc la conception, le matériel, l'installation – ainsi que pour des outils de promotion : des cartes, des descriptifs, des *roadbooks*.

La consultation du tracé et des points d'intérêt touristiques environnants sur une carte, ainsi que le téléchargement du fichier GPX seront bientôt possibles.

Troisièmement, la promotion de la pratique du VTT. À ce jour, ce sont près de 450 itinéraires VTT balisés qui sont autorisés en Wallonie par le CGT, ce qui représente 4 654 km de circuits.

WBT s'emploie à relier entre elles des portions d'intérêt qui ont vocation de produits d'appel, ce qui explique que tous les itinéraires existants, parfois d'intérêt plus local, ne soient pas valorisés sur le site de WBT et, de plus en plus, visitwallonia.be.

C'est pourquoi WBT fait systématiquement des liens vers les maisons du tourisme et autres organismes touristiques concernés par ces itinéraires, qualifiés pour fournir les informations nécessaires aux usagers sur les circuits de leur territoire.

Consciente que cette problématique est importante pour la valorisation du tourisme wallon, j'ai mis en place différentes réflexions dans ce cadre. Dès le mois de septembre, la *task force* Vélo sera remise en place et sera chargée de proposer un modèle de développement de ce tourisme de manière intégrée. Ce modèle devra tenir compte tant de l'actualisation du réseau de tracés balisés adaptés notamment à la pratique actuelle du VTT que de la promotion. Au CGT, une personne est spécifiquement dévolue à la gestion du tourisme et du vélo. On l'appelle Madame Vélo.

Je souhaite également une mise en avant de la pratique du VTT électrique. Celui-ci constitue une alternative importante pour le tourisme wallon et je voudrais également rencontrer les membres de la MBF Belgium – Mountain Bikers Foundation – qui est évoquée dans la question de Mme Nikolic afin de débattre avec eux de leur projet et de leur problématique.

En conclusion, je voudrais vous dire que ma volonté est de structurer l'offre vélo et de VTT pour le tourisme wallon parce qu'au plus l'offre sera structurée et au moins il y aura d'excès et plus la nature sera préservée.

M. le Président. - La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). - Merci à Mme la Ministre pour ses éléments de réponse.

Comme vous le savez, cela fait déjà un moment que je suis sur le dossier pour les vététistes. Je suis très heureux de voir que vous mettez en place certains dispositifs afin qu'ils puissent aussi profiter du sport dans la nature.

C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur, car de nombreux pratiquants se sentent actuellement lésés du manque d'intérêt officiel attractif.

Sur le terrain, nous pouvons cependant constater que de nombreux touristes étrangers sont aussi attirés par cette pratique. Je pense qu'il y a un fort potentiel à développer cela en Wallonie.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je salue votre intention de continuer à soutenir ce loisir sain respectueux de l'environnement et bon pour l'attractivité de notre Région.